

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Savoyarde – Maison des Congrès à Talloires-Montmin sous la présidence de Monsieur Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 8 Avril 2021.

Présents :

Didier SARDA, Sylviane WANDEROILD, Bernard FOUQUERÉ, Bruno ASSELIN, Anne-Marie DUPONT, Benoît RICHARD, Brigitte NEMOZ, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Magali SULPICE, Alban GOBERT, Alexandra FRARESSE, Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Danielle ROCHET, Raphaël LYARET, Stéphane DUCLOS

Procurations :

Bettina GARBEROGLIO a donné pouvoir à Magali SULPICE
Olivier MOUZIN a donné pouvoir à Benoît RICHARD
Emmanuel HUBER a donné pouvoir à Alban GOBERT
Ségolène CAMUSET a donné pouvoir à Anne-Marie DUPONT

Excusés :

Mr le Maire souhaite la bienvenue à Stéphane DUCLOS suite à la démission de Mélanie CABOT et au refus de prise de fonctions de Sylvie DESBIOLLES

Secrétaire de séance : Anne-Marie DUPONT

Début de la séance : 20 h 20.

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 22 Mars 2021 est approuvé sans observation.

Mr le Maire rappelle que la diffusion du compte rendu sommaire est faite dans les 3 jours sur le site internet et que le PV détaillé ne sera diffusé qu'après son approbation lors du conseil suivant.

n° 40/2021

OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA et DECISIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 34/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

Non préemption

En ce qui concerne les DIA :

- 09/2021 U, des terrains -parcelles n° 596-597-section AH -Talloires-250 000 €, pas de préemption
- 10/2021 U, des terrains - parcelles n°297 – section AM – Balmettes, pour 4 300 €, pas de préemption.

En ce qui concerne les marchés :

- 04/2021 CP Attribution marchés Sécurisation du hameau des Esserts

N° 41/2021

OBJET : Contributions directes – Vote des taux 2020 -

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux d'imposition communaux.

-1) En matière de taxe d'habitation : les collectivités ne votent pas de taux. Le taux est figé à celui de 2019,

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore jusqu'en 2023 (Dégrèvement 100%), sera perçu par l'état.

- Le produit de la THRS, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, continuera quant à lui à être perçu par les collectivités. (Taux figé à celui de 2019, pour 2021 et 2022)
- La majoration de THRS s'applique dans les conditions habituelles.

-2) En matière de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020, dans le respect des règles de plafonnement.

Aussi, au cas particulier de la Haute-Savoie, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux

2020 de votre commune majoré de 12,03% (taux départemental Haute-Savoie 2020).

-3) En matière de taxe foncières sur les propriétés non bâties (TFPNB) : Les communes votent le taux de TFPNB comme à l'accoutumé.

A la lumière des besoins de la commune relevés dans le cadre de l'élaboration du budget, il est proposé de voter une stabilité des impositions communales comme suit :

Taxe	Rappel 2020		Taux communal 2021		Taux départemental 2020	Proposition 2021
Foncier Bâti	8,41 %		8.41 %	+	12.03 %	20.44 %
Foncier Non Bâti	33,53 %		33.53 %			33,53 %

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

ADOpte les taux d'imposition 2021 comme suit : 20.44 % pour le Foncier Bâti et 33,53 % pour le Foncier Non Bâti.

Mr ASSELIN s'interroge sur les montants perçus et leur évolution.

Mr le Maire informe l'assemblée que les recettes fiscales augmentent très légèrement mais elles sont dues à l'évolution des bases et non à l'évolution du taux puisque la commune n'a pas augmenté les taux depuis plusieurs années.

n° 42/2021

OBJET : Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale de TALLOIRES-MONTMIN

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité:**

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté dans le tableau ci-annexé éventuellement amendé par vos soins

2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins

3 – Précise, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation.

4 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

5 – Valide, pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonnés et à la mesure, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif **ventes groupées** conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera contractualisée.

6 - En cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF, le Conseil Municipal autorise l'ONF à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

*Mr ASSELIN Bruno demande quel a été le montant des recettes 2020 des coupes de bois ?
Le montant 2020 est de 14 711.32 €*

n° 43/2021

OBJET : Centre de loisirs – vote des tarifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée sur l'ouverture du Centre de loisirs (accueil extrascolaires) et de l'accueil périscolaire des mercredis.

Dans les formalités à accomplir il convient de voter les tarifs en fonction du quotient familial qui seront appliqués à compter du 7/7/21 (pour l'accueil extrascolaire) et de Septembre 2021 (pour accueil périscolaire des mercredis)

Mr le Maire donne la parole à Magali SULPICE afin de présenter les tarifs du centre de loisir (tarifs similaires aux communes voisines)

Mr le Maire rappelle que la commune a procédé à un recrutement et que la directrice a pris ses fonctions le mois dernier.

Mr le Maire remercie de GT enfance et le personnel pour le travail pédagogique accompli, l'objectif étant d'ouvrir cet été.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS (hors vacances scolaires)			
Quotient Familial (QF) par tranche	Journée complète avec repas	½ journée avec repas Matin + repas ou Après-midi + repas	½ journée sans repas
≤ 530	12€	7,50€	5,50€
531 <QF> 1100	15€	9,50€	7,50€
1101 <QF> 1500	17€	11,50€	9€
1501 <QF> 2000	20€	14€	11€
QF ≥ 2001 ou commune ext.	24€	16€	13€

Quotient Familial (QF) par tranche	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (petites et grandes vacances) Fonctionnement à la semaine, journée complète avec repas et goûter
≤ 530	60€
531 <QF> 1100	75€
1101 <QF> 1500	85€
1501 <QF> 2000	100€
QF ≥ 2001 ou commune ext.	120€

Daniele ROCHET demande combien d'enfants seront prévus cet été.

Magali précise que pour cet été une inscription prévisionnelle de l'ordre de 20 ou 30 enfants (2 groupes de petits et un groupe de grands)

Mr Bernard HOFFMANN précise que pour lui ce projet est un peu optimiste

Mr le Maire précise que les agréments sont en cours et que les services de la collectivité mettent tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Magali SULPICE confirme que les RDV ont été programmés avec les institutions (CAF, PMI...) ainsi que la commission de sécurité.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

ADOpte les tarifs du Centre de loisirs (accueil extrascolaires) et de l'accueil périscolaire des mercredis.
pour 2021.

n° 44/2021
OBJET : Création d'un poste d'ASVP

Monsieur le Maire rappelle qu'un ASVP,

- fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance.

-Constata les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques).

-Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la forte activité saisonnière, et afin de pourvoir à un éventuel remplacement, il est nécessaire de procéder à un nouveau recrutement pour une durée d'un 1 an.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité:**

-DECIDE la création d'un poste d'ASVP

-AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires au recrutement

D. ROCHET demande s'il va y avoir 3 ASVP à l'année

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste supplémentaire mais que cela ne signifie pas que l'on va recruter plus que de besoins. Un poste créé permet, n cas de maladie ou de mise en disponibilité d'un agent, de garantir la présence de 2 agents en service en permanence.

Mr le Maire rappelle que la commune recherche des biens à louer dans le cadre de l'embauche du personnel saisonnier.

Il lance un appel aux propriétaires et invite les personnes à contacter la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Questions des conseillers

JP COQUARD demande à Mr le Maire s'il a été invité à donner son avis à Mr le Préfet sur le report des élections départementales et régionales. Mr le maire s'est chargé de transmettre directement la réponse et à confirmer qu'il était pour le maintien des élections.

A.FRARESE rappelle qu'une concertation est en cours concernant la transformation d'un garage en local commercial au centre bourg de Talloires

20 propositions ont été reçues sur la plateforme (extension du tabac, épicerie bio, pharmacie...

Les habitants sont invités à s'exprimer jusqu'au 30 avril.

Mr le Maire rappelle, pour les remontées citoyennes sur la plateforme numérique, que les adjoints, les services et lui-même ont élaboré des procédures internes pour répondre régulièrement et ou informer de la prise en compte ou la résolution des problèmes.

B. FOUQUERE et S. CORCY remercient toutes les personnes qui œuvrent à la protection du patrimoine de Montmin.

Mr le Maire a demandé à S CORCY si l'appel aux habitants dans la Lettre d'Information pour retrouver la statue de St-Germain (IS 1976/01/26) avait eu des effets. Elle a répondu que Mme de Conigliano l'avait appelé le jour même. Elle recherche aussi cette statue depuis des années, la statue a disparu lors du déménagement de la Cure. Seules les personnes de la génération de Mme de Conigliano se souviennent de cette statue. C'est l'occasion de rappeler au CM et au public que les personnes qui ont mis en sécurité chez elles des objets

patrimoniaux doivent le déclarer à la mairie qui en informera la Conservation, afin que les œuvres soient toujours exactement localisées et qu'elles ne se perdent pas.

Dans le cadre de la mobilité douce A M. DUPONT demande s'il existe des emplacements de recharge VAE et des emplacements de location de vélos

Mr le Maire précise qu'il n'y avait pas de dispositif prévu mais uniquement une station de vélos qui sera ouverte de 7h30 à 20h et qui sera implantée à PERROIX.

Pour les autres services (consignes, recharges...) le Grand Annecy travaille sur ce sujet avec l'aide de la région et du département dans le cadre du schéma directeur cyclable.

B. FOUQUERE à ce titre rappelle que le CAUE dans le cadre de l'aménagement du centre bourg a bien pris en compte les emplacements pour les vélos et leur utilisation.

Questions du public

A partir de quelle date les parkings seront payants ?

Mr le Maire précise qu'ils seront payant en juillet, août et les WE de juin et septembre.

L'objectif est de désengorger le centre et non de vouloir créer des recettes.

Le Grand Annecy a voté la gratuité de toutes les navettes autour du lac de 10h à 22h30. Une dizaine de navettes vers le col et huit à Planfait seront organisées, ainsi qu'une connexion avec la navette de Doussard. L'objectif est de favoriser l'emploi des transports collectifs.

D. ROCHET regrette que l'on n'ait pas délibéré et s'interroge sur le paiement exigé aux habitants

Mr le Maire précise que la création d'une régie était nécessaire et qu'elle a fait l'objet d'un vote lors d'une séance précédente. La commune s'oriente vers un stationnement payant mais gratuit la 1ère ½ heure et le midi. Il s'agit pour cet été d'une 1ère expérimentation et que les tarifs seront délibérés au prochain conseil. Il précise qu'il faut penser à vivre autrement, que notre village respire autrement. Un groupe de travail va se pencher sur les modalités (prix, durée) avant le prochain conseil municipal.

La commune a validé avec le GA l'installation de station de mesures afin de vérifier la qualité de l'air. Ces capteurs de pollution permettront d'avoir des informations chiffrées sur les différents polluants.

Question en ligne.

Quid parkings payants et gratuite des plages ?

Un travail de réflexion est en cours avec le GT vie locale

Pour conclure Mr le Maire informe que la commune est éligible à la fibre. Uniquement pour le bas de la commune et que le plateau St Germain sera raccordé d'ici fin 2022.

Les différents opérateurs formulent d'ores et déjà des offres, les habitants peuvent tester l'éligibilité de leurs adresses. Ils peuvent se connecter sur le site du Syane pour formuler des demandes.

Mr le Maire remercie chaque participant et rappelle la plateforme citoyenne

FIN de la séance : 21h04

